

Engagement des intervenants auprès des scolaires et du tout public pour l'action en faveur de la protection de l'air, de la santé, du climat et de la biodiversité en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Article 1 - Contexte

La préservation de l'air et du climat est un enjeu majeur en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. A ce jour, la totalité des habitants vivant sur ce territoire est concernée par le dépassement d'au moins une ligne directrice de l'OMS relative à la qualité de l'air. Les émissions de gaz à effet de serre, pour leur part, sont responsables du réchauffement climatique et ont un impact sur les personnes, les écosystèmes et les économies du territoire régional, et au-delà des frontières. Ces constats nécessitent un engagement ferme et immédiat de tous. Les acteurs de l'engagement citoyen, qui interviennent auprès des scolaires et du tout public, conscients de leur capacité à favoriser un changement de comportement chez ce public mettent en place des actions pour participer à la protection de l'air, de la santé, du climat et de la biodiversité.

Article 2 - Déclaration des signataires

A l'initiative d'AtmoSud, les signataires s'engagent aujourd'hui dans une démarche commune visant à rendre acteurs de la protection de l'air, de la santé, du climat et de la biodiversité un maximum d'enfants, de jeunes et de tout public sur le territoire régional dans le respect de valeurs communes :

- Indépendance et absence de conflits d'intérêt
- Proximité des acteurs : les interventions scolaires et tout public créent une dynamique partenariale d'échanges.
- Investissement dans la transversalité des connaissances : santé, politiques publiques, économie de l'environnement, changement climatique...
- Implication dans le travail en réseau : ce dernier fait évoluer les outils pour rendre les scolaires et le tout public acteurs de la protection de l'air, de la santé, du climat et de la biodiversité.
- Engagement dans le cadre d'une mission d'intérêt général : neutralité et transparence.

Article 3 - Les bénéficiaires de la démarche

Les travaux communs menés par les signataires bénéficient à tous les acteurs, éducatifs, scientifiques, associatifs, société civile, institutions, et leur permettent de suivre les interventions scolaires et tout public menées sur le territoire régional. Ils offrent la possibilité de cibler précisément les leviers d'actions locaux et d'engager un travail collaboratif et vertueux entre tous les acteurs. L'ensemble de ces travaux doit conduire à des actions efficaces en faveur de l'air, de la santé, du climat et de la biodiversité.

Article 4 - La méthode

Les modalités d'interventions scolaires et tout public pour la protection de la qualité de l'air, de la santé, du climat et de la biodiversité entre AtmoSud et les signataires sont définies par des conventions cadres. Ces dernières décrivent les engagements des signataires sur des projets précis : objectifs, intervenants ciblés, outils d'intervention, messages, , préparation des interventions, tarifs d'intervention, retours sur interventions, périmètre d'intervention (territorial, thématique...).

Article 5 - Une démarche collective

Un comité de pilotage des travaux menés par les signataires est créé. Ce comité est constitué par l'ensemble des signataires. Il a pour mission de définir les ambitions et les moyens des travaux du groupe. Cette constitution permet d'assurer la collégialité des décisions.

Le partenariat constitué par les signataires est ouvert. Il peut intégrer de nouveaux partenaires sous les mêmes conditions que les premiers signataires et avec la validation du comité de pilotage.

Également, tout signataire est libre de se désengager par signalement auprès du comité de pilotage. Des comités techniques seront également créés sur des sujets spécifiques afin de réaliser les missions définies par le comité de pilotage.

AtmoSud assure la coordination des travaux, sous la forme de sessions de travail communes régulières, et assure leurs restitutions. AtmoSud valorise les résultats obtenus dans le cadre de sa mission d'intérêt général.

Article 6 - Une ambition commune

La démarche des signataires est volontaire. Elle démontre leur engagement, dans un esprit de concorde, pour œuvrer à rendre acteurs pour une maîtrise et une réduction de l'impact des activités humaines sur la qualité de l'air, la santé, le climat et la biodiversité.